

**Déclaration Nationale BE – 31eme session CCPCJ –
Vienne 16-20 mai 2022**

Monsieur le Président,
Excellences, chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

1. Le gouvernement belge souscrit à la déclaration de l'Union européenne. En outre, j'ai l'honneur de souligner les points suivants au nom du gouvernement belge.
2. Nous savons que la criminalité et certains aspects de la justice pénale ne peuvent être abordés uniquement au niveau national. C'est encore plus vrai depuis que les nouvelles technologies ont davantage encore contribué à mondialiser les phénomènes criminels.
3. Nous pouvons témoigner de l'évolution importantes des activités illicites liées au cyberspace. Nous avons constaté ces dernières années en Belgique une forte augmentation de la cybercriminalité - + 68 % en 5 ans - par ailleurs accentuée par la crise du COVID. Ces formes de criminalité émergentes et diffuses soulèvent de nombreuses difficultés à la fois techniques et juridiques et constituent de véritables défis tant en matière de prévention que de répression.
4. Outre la coopération internationale entre états à laquelle la Belgique accorde beaucoup d'importance, la coopération avec le secteur privé est également vitale pour lutter contre la cybercriminalité. Par exemple, la Belgique a demandé, en 2020, dans le cadre d'enquêtes répressives, plus de 1.000.000 de données relatives aux abonnés. Ce nombre volumineux montre également l'importance croissante des preuves électroniques détenues par des fournisseurs de service dans les enquêtes pénales.
5. La Belgique se réjouit dès lors des nombreuses initiatives régionales et internationales qui ont pour but de renforcer ces coopérations et d'améliorer l'accès transfrontalier aux preuves électroniques. La Belgique fait d'ailleurs partie des 22 états qui ont signé le deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques, ce 12 mai 2022. Elle participe activement aux négociations pour l'élaboration d'une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Enfin, la Belgique est directement concernée par les projets d'instruments européens sur l'accès aux preuves électroniques.

Monsieur le Président,

6. Cette année, la Belgique co-sponsorise deux side events qui ont trait à des thématiques prioritaires pour notre pays. Le premier - « *A Victim-centred Approach with Global NGO Partners to Empower Women & Girl Human Trafficking Survivors of Gender-based Violence* » - témoigne de notre engagement continu dans la lutte contre le trafic d'êtres humains, une priorité pour notre gouvernement. En 2021, deux nouveaux plans d'action nationaux ont par ailleurs été approuvés, l'un portant sur la traite et l'autre sur le trafic d'êtres humains.
7. Dans les deux cas, le principe de "*suivre l'argent*" est essentiel pour mettre fin à ce type de criminalité. En termes de partenariat "public-privé", la Belgique a élaboré une brochure sur les indicateurs financiers de la traite des êtres humains, qui a été partagée et validée avec la fédération belge des secteurs financiers (Febelfin). Nous cherchons maintenant à diffuser la brochure auprès des organismes privés de transfert financiers.
8. Preuve de son engagement contre la pratique du trafic d'êtres humains, la Belgique a contribué en 2019 à hauteur de deux millions d'euros au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour les victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, ce qui fait de la Belgique le plus grand donateur du Fonds.
9. Suite à l'agression dont a été victime l'Ukraine, une Task Force sur la sensibilisation à la traite des êtres humains a été créée à la demande de notre Ministre de la Justice. Cette Task Force a produit différents outils de communication - y compris une campagne sur les médias sociaux - afin de sensibiliser les réfugiés ukrainiens à ces dangers.
10. Pour conclure, un mot sur le deuxième side event que nous co-sponsorisons avec la Wildlife Justice Commission et qui a pour thème « *Leveraging the Convergence of environmental crimes with other forms of organised crime : investigative and intelligence opportunities* ». La criminalité environnementale est une thématique que n'est plus secondaire ni subsidiaire, il s'agit pour la Belgique d'une préoccupation majeure qui doit occuper toute notre attention dans les années à venir. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à ces deux événements.

Je vous remercie